

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoir (s) : 00
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit
le : 22 mars

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2008

PRESENTS : Mr B. STERN Doyen d'âge,
P.N. BENVENUTI , C. MARTINEZ, A. PRUVOST, A. COZANET,
C. CAVALLI , A.M. COUMARIANOS, D. CORDOLA, E. GIGANT,
R. LA TORRE, M.R. ORLANDO – LANDRY, C. COLLANGETTES,
M. BIESCAS, F. FILIGHEDDU, J.P. RANCHOUX Conseillers municipaux

SECRETARE DE SÉANCE : E. GIGANT

N° 02/2008

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122 – 4, L. 2122 –8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122 – 4 et L. 2122 – 7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Sont candidats : A.M. COUMARIANOS et A. PRUVOST

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame A.M. COUMARIANOS : 10 voix

Monsieur A PRUVOST : 5 voix

Madame A.M. COUMARIANOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

**Pour Extrait Conforme,
Mme. Le Maire,
A.M. COUMARIANOS**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoir (s) : 00
Absent (s) : 00

L'an deux mille huit
le : 22 mars

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2008

PRESENTS : A.M. COUMARIANOS, Maire
P.N. BENVENUTI, C. MARTINEZ, A. PRUVOST, A. COZANET,
C. CAVALLI, B. STERN, D. CORDOLA, E. GIGANT,
R. LA TORRE, M.R. ORLANDO - LANDRY, C. COLLANGETTES,
M. BIESCAS, F. FILIGHEDDU, J.P. RANCHOUX Conseillers
municipaux

SECRETARE DE SÉANCE : E. GIGANT

N° 03 /2008

Création des postes d'adjoints

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122 - 2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

La création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Pour Extrait Conforme,
Mme. Le Maire,
A.M. COUMARIANOS



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoir (s) : 00
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit
le : 22 mars

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2008

PRESENTS : A.M. COUMARIANOS, Maire
P.N. BENVENUTI, C. MARTINEZ, A. PRUVOST, A. COZANET,
C. CAVALLI, B. STERN, D. CORDOLA, E. GIGANT,
R. LA TORRE, M.R. ORLANDO - LANDRY, C. COLLANGETTES,
M. BIESCAS, F. FILIGHEDDU, J.P. RANCHOUX Conseillers
municipaux

SECRETARE DE SÉANCE : E. GIGANT

N° 04/2008

Election des adjoints

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

○ **Election du premier adjoint**

Sont candidats : Monsieur P.N. BENVENUTI et Monsieur A. PRUVOST

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 08

ont obtenu :

- P.N. BENVENUTI : 10 voix
- A. PRUVOST : 05 voix



Monsieur P.N. BENVENUTI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **premier adjoint** au Maire.

○ **Election du second adjoint**

Sont candidats : Madame D. CORDOLA et Monsieur A. PRUVOST

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 08

ont obtenu :

Madame D. CORDOLA : 10 voix

Monsieur A. PRUVOST : 05 voix

Madame D. CORDOLA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **second adjoint** au Maire.

○ **Election du troisième adjoint**

Sont candidats : Monsieur R. LA TORRE et Monsieur A. PRUVOST

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 08

ont obtenu :

Monsieur R. LA TORRE : 10 voix

Monsieur A. PRUVOST : 05 voix

Monsieur R. LA TORRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **troisième adjoint** au Maire.

○ **Election du quatrième adjoint**

Sont candidats : Monsieur C. CAVALLI et A. PRUVOST

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 08



ont obtenu :

- **Monsieur C. CAVALLI : 10 voix**
- **Monsieur A. PRUVOST : 05 voix**

Monsieur C. CAVALLI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au Maire.

**Pour Extrait Conforme,
Mme. Le Maire,
A.M. COUMARIANOS**

